

L'ENVIRONNEMENT,  
PORTEUR DE QUALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE PERFORMANCE DES ENTREPRISES

## *Problématique et enjeux*

**U**ne mauvaise maîtrise des problèmes de pollution et de risque peut créer, outre des problèmes écologiques, des contraintes importantes tant pour les entreprises à l'origine de ces phénomènes que pour leur environnement économique et social (collectivités locales, entreprises et populations riveraines). Elle peut déboucher sur des conflits dommageables pour les deux partis. A terme, ce sont la performance des entreprises, ainsi que la qualité et l'attractivité des territoires qui peuvent être mises à mal.

**D**e nouvelles approches, susceptibles de promouvoir un développement durable, sont nécessaires. Elles supposent, de la part des entreprises, une capacité d'anticipation et de concertation avec les différentes composantes de la société, une démarche sur le long terme d'intégration en profondeur des questions d'environnement.

**D**e leur côté, par leurs actions, les collectivités publiques doivent favoriser les synergies entre une meilleure prise en compte de l'environnement et les exigences du développement économique et social :

- Développer les capacités d'accueil des entreprises, avec un souci de gestion économe et rationnelle de l'espace, et de maintien de la qualité des sites d'accueil ;
- Maîtriser les pollutions et les risques, la production de déchets, la consommation de matières premières ;
- Répondre aux attentes des populations urbaines en terme de qualité du cadre de vie, de santé et de sécurité, mais aussi d'emploi et d'accès à des biens et des services.

**U**n premier atelier s'intéressera aux démarches d'aménagement et de gestion des problèmes d'environnement menées de façon concertée entre entreprises et collectivités locales (aménagement et gestion de zones d'activité, prévention de la pollution des eaux, organisation de la collecte et du traitement des déchets indus-

triels, Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles, schémas d'environnement industriel...).

**U**n deuxième atelier portera sur les façons d'accroître la capacité des entreprises, en particulier des PME, à gérer efficacement leurs problèmes d'environnement et à évoluer vers un véritable management environnemental : renforcement de leurs compétences internes, accès à des connaissances et des ressources externes... Il étudiera la façon de développer, d'organiser et de promouvoir l'offre de produits et de services environnementaux émanant d'entreprises locales, allant jusqu'à la constitution ou au renforcement de pôles de compétences s'appuyant sur des organismes de recherche, de formation et de diffusion de savoir-faire, reconnus au niveau mondial.

**Philippe BLANCHER**  
Chargé de recherche  
Economie et humanisme

# Aménagement et environnement, des approches concertées entreprises et collectivités

## ■ Aménagement et environnement, des approches concertées entreprises et collectivités

### *Lyon, sa chimie et son environnement : les voies d'un développement durable (1)*

par Philippe BLANCHER, Pierre PAQUIET

#### **Une forte présence industrielle dans la région lyonnaise**

La région de Lyon reste une région d'industrie, c'est ce qu'ont fait clairement ressortir un ensemble d'études sur les moteurs de l'économie lyonnaise (2). Huit pôles ont été identifiés ; ils ont en comparaison d'agglomérations françaises de taille équivalente, des performances supérieures tant en terme de poids (nombre de salariés, chiffre d'affaires), qu'en dynamisme (taux d'évolution de l'emploi et de la valeur ajoutée) : l'automobile, la chimie, la pharmacie, la plasturgie, la fabrication de matériel électrique, la fabrication de machines et d'équipements et le travail des métaux. Cette forte orientation industrielle est confirmée par un travail complémentaire de l'INSEE Rhône-Alpes (3). Même si Lyon est à dominante pluri-fonctionnelle, comparée aux dix principales agglomérations françaises, la capitale rhône-alpine se caractérise par une sur-représentation de l'emploi dans des fonctions de fabrication (identification des emplois par la CSP) et dans des activités de production de biens matériels industriels (identification des emplois par la nomenclature des activités).

Cette orientation industrielle et, plus encore, la présence de secteurs tels la chimie, fait de la maîtrise de l'environnement un facteur-clé du développement à long-terme.

#### **La chimie, pôle majeur**

La chimie lyonnaise, tous secteurs confondus, regroupe 26 000 salariés (dans les limites de la Région Urbaine de Lyon). Elle s'inscrit dans un ensemble plus vaste qui fait de Rhône-Alpes la seconde région chimique française avec 37 000 salariés, essentiellement concentrés dans les grands groupes. Même si son approvisionnement et sa clientèle sont internationalisés, l'industrie chimique

représente une source de commandes appréciable pour les entreprises locales. De plus, elle a développé des relations relativement importantes avec les écoles, centres de formation, laboratoires, universités de la région. Les impacts de l'industrie chimique sur l'internationalisation de Lyon sont aussi importants (4).

#### **Des initiatives significatives pour réduire les contraintes et les points de conflit**

Toutefois, dans un passé récent, les discours sur les rapports entre les entreprises de la chimie et la ville ont tendu à se focaliser sur la dimension conflictuelle des relations de proximité, en particulier sur la question des risques. Du côté industriel, l'accroissement des exigences en matière de sécurité et d'environnement a fait que des caractéristiques de l'espace environnant ont commencé à peser ou menacé de peser plus lourdement sur leur développement : proximité d'habitations ou d'équipements, mais aussi d'infrastructures de transport existantes ou en projet.

Aussi, des initiatives significatives pour réduire les contraintes et les points de conflit ont été prises, en particulier grâce à la mise en place du SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise).

#### **L'inscription dans un projet à long-terme...**

La place de la chimie n'est aujourd'hui plus contestée par les élus. De plus, dans le cadre de son plan de mandat, le Président du Grand Lyon, Raymond Barre, souhaite développer les filières stratégiques "chimie-matériaux" et "métiers de l'environnement".

La présence d'un secteur chimique important a induit le développement de savoir-faire et l'implantation d'organismes spécialisés dans ce domaine ; c'est ainsi que s'est constituée en Rhône-Alpes une compétence en matière de risques technologiques (5). Avec la création d'un "pôle environnement", l'action du Grand Lyon et des entreprises de la chimie se fait plus volontaire.

---

### ... cohérente avec les nouvelles formes de compétitivité

---

Auparavant, les entreprises cherchaient à répondre à leurs besoins sans trop se préoccuper des synergies éventuelles avec l'environnement territorial, ou de la création/reproduction des ressources externes mises en jeu. Aujourd'hui, la nécessité de disposer d'un environnement économique et social de qualité, les incite à intervenir directement ou indirectement sur la mise en oeuvre, le développement, voire la création de ces ressources. Ces compétences sont utiles pour l'accès à de nouveaux atouts dans la compétition et représentent des conditions de pérennité. Ce faisant, l'entreprise contribue au développement de "l'offre de spécificité territoriale" (6).

Font partie de cette offre de spécificité les ressources permettant une meilleure gestion des questions environnementales : produits et services, mais aussi capacité collective à répondre aux problèmes. C'est ce que tend à montrer la recherche conduite par Economie et Humanisme et IREP-Développement sur les modalités d'intégration de la question environnementale par des

grands groupes chimiques (français, suisses et allemands), et les transformations qu'elles engendrent dans les rapports de ces groupes à la société (7). En conclusion, la recherche incite les acteurs locaux à promouvoir des relations plus fortes et plus riches, porteuses d'une meilleure efficacité économique et écologique, d'un co-développement durable.

**Philippe BLANCHER, Pierre PAQUIET**  
Chargé d'études à Economie et Humanisme

(1) Pour un exposé plus détaillé, voir le n° 342 de la revue Economie et humanisme, "Villes d'Europe, développement économique, environnement : l'heure de l'industrie ?", en partenariat avec l'AGUR (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre-Dunkerque), octobre 1997.

(2) Identification des moteurs de l'économie lyonnaise, Observatoire de l'Economie et des Institutions Locales (CEIL), de l'INSEE Rhône-Alpes, d'Euréos, Economie et Humanisme, pour la Direction à l'Action Economique et Internationale du Grand Lyon (Communauté Urbaine de Lyon)1995-1996. Ont été associés à la démarche : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, l'Etat, représenté par le Secrétariat Général des Affaires Régionales, le Groupement Interprofessionnel Lyonnais et l'Agence pour le Développement de la Région Lyonnaise (ADERLY).

(3) Mise en oeuvre d'une "analyse structurale fonctionnelle" de l'emploi selon la méthodologie de P. Beckouche et F. Damette, croisant une approche par les catégories socioprofessionnelles et une approche par les secteurs d'activités.

(4) Voir notre recherche : L'industrie chimique : atout ou handicap pour l'eurométropole lyonnaise?, Economie et humanisme pour la DATAR, 1994.

(5) Risques technologiques : secteurs industriels, recherche, instances de contrôle, actions d'information et de concertation, formations, Recherche et Industrie, hors-série n° 10, Lyon.

(6) L'offre de spécificité territoriale est fondée sur la constatation de savoirs non reproductibles, c'est-à-dire non susceptibles d'exister ailleurs ou d'être dupliqués. Ces savoirs sont ainsi uniques et échappent partiellement à une concurrence par le marché. Par actifs, sont entendu les facteurs en "activité", alors que par ressources, il s'agira de facteurs à révéler, à exploiter, ou encore à organiser. Voir B. Pecqueur et G. Colletis, "Les facteurs de la concurrence spatiale et la construction des territoires", in Réseaux productifs et territoires urbains, M. Peraldi, E. Perrin, Presses universitaires du Mirail, 1996.

(7) P. Paquet, Ph. Blancher, C. Zampa et B. Pecqueur, Industrie chimique, territoire et société : l'environnement comme catalyseur de nouveaux rapports, Economie et Humanisme pour le CNRS, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), les entreprises du Club Crin Environnement, Eco-emballages S.A., 1996.

■ **Aménagement et environnement,  
des approches concertées entreprises  
et collectivités**

***Le guide de management  
environnemental des zones  
d'activités***

***Programme des Nations-Unies pour  
l'Environnement / Association Orée***

---

**Objectif :**

---

L'Association Orée et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement réalisent, avec l'aide des divers partenaires des zones d'activités, un guide de management environnemental des zones d'activités. Ce guide a pour objectif de fournir des recommandations sur la l'aménagement et la gestion des zones d'activités dans un souci de protection de l'environnement.

Il sera diffusé auprès des divers partenaires et acteurs des zones d'activités au niveau francophone : les élus, les aménageurs, les entreprises, les gestionnaires de zone... Ce guide est inspiré du rapport technique n°39 réalisé par le PNUE «The environmental management of industrial estates».

Une opération de test du guide sur des zones d'activités, en partenariat avec les Conseils Régionaux, sera organisée afin de vérifier la pertinence et la facilité d'utilisation du guide.

Une conférence de promotion du management environnemental des zones d'activités sera organisée pour la sortie du guide lors du salon Pollutec en novembre 98.

---

**Organisation :**

---

La réalisation du guide s'articule autour de deux groupes :

- le groupe de travail ZI/ZA : ce groupe est composé des participants au groupe de travail ZI/ZA de l'Association Orée, il prépare les documents pour le guide.
- la commission : elle est composée des représentants des partenaires des zones d'activités, elle discute les documents, les valide et alimente le travail réalisé par le groupe de travail ZI/ZA.

---

**Recherche d'exemples :**

---

Afin d'illustrer le guide d'expériences dans le domaine du management environnemental des zones d'activités, nous recherchons des exemples d'actions ayant porté sur tout ou partie de ce sujet. De plus, nous souhaitons illustrer le guide de Chartes relatives au management environnemental des zones d'activités.

---

**Intéreactivité :**

---

Dans l'optique de permettre une participation la plus large possible sur le contenu du guide, ce dernier est présent sur le site de l'Association Orée : [www.oree.com](http://www.oree.com). Toutes les modifications effectuées sur le guide sont directement mises à jour sur le site. Des formulaires sont prévus pour permettre la saisie de commentaires ou de contributions.

**Association ORÉE**

42, rue du Fbg Poissonnière  
75010 Paris  
Tél : 01.48.24.04.00.  
Fax : 01.48.24.08.63.

---

## Plan du guide de Management environnementale des zones d'activités francophones PNUE IE/ Association Orée

---

Le management environnemental des zones d'activités :  
un enjeu économique

I : Les problématiques du management environnemental  
des zones d'activités

I.1 : Les enjeux de l'aménagement et d'une gestion  
environnementale des zones d'activités

I.2 : Principes de base

- le principe de précaution
- le principe d'intégration
- le planning environnemental
- le design écologique
- la qualité totale du management environnemental
- la production plus propre
- l'industrie écologique

I.3 : Les partenaires du projet

I.4 : Aide à la décision entre requalification et création  
de nouvelles zones

I.5 : Éléments pour la prise en compte de la reconver-  
sion du site dans l'élaboration du projet

II : Les sous-parties thématiques

Les parties suivantes doivent permettre à l'utilisateur  
d'évaluer les impacts de la zone et de hiérarchiser dans  
les temps les actions à mener. Pour ce faire chaque  
thème abordé dans cette partie se décompose en trois  
sous-partie :

- la problématique du thème : quel sont les enjeux de  
ce thème, les grandes orientations, les contraintes  
légales, les normes...
- l'auto-diagnostic : évaluation des impacts, des actions  
mises en place et des facteurs externes
- des exemples d'actions basées sur des expériences  
concrètes

Introduction méthodologique

II.1 : Les impacts sur le milieu (consommation et rejet)

II.1 : Le paysage, l'architecture et le cadre de vie

II.2 : Les impacts des chantiers

II.3 : L'énergie

II.4 : L'eau

II.5 : Les déchets

II.6 : Les matières premières

II.7 : La pollution atmosphérique et les odeurs

II.8 : Les bruits

II.9 : Les sols

II.10 : Les transports et la gestion de la circulation

II.11 : Les risques industriels et naturels

II.12 : Les relations avec les zones commerciales, les  
aéroports et les ports

II.13 : Les relations avec les zones urbaines : habitants,  
associations, élus...

II.14 : L'accueil et l'accompagnement

III : Adaptation pour les pays francophones en voie de  
développement industriel

IV : Méthodologie pour la mise en place d'un système  
de management environnemental

V : Grilles d'analyse des auto-diagnostics et indicateurs  
de suivi

## ■ Aménagement et environnement, des approches concertées entreprises et collectivités

### *Les zones industrielles, atout pour le développement durable. A quelles conditions ?*

*par Jacqueline Aloisi de Lardere*

Depuis les années 1970, dans le monde entier, et plus encore dans les pays à industrialisation rapide, le nombre des zones industrielles s'est accru massivement (plus de 12 000 zones aujourd'hui). Celles-ci sont très diverses en ancienneté, en taille, quant à leur catégorie, et à leur organisation. Elles ont réellement des éléments essentiels en commun : une zone industrielle est un agrégat d'activités industrielles dans un espace défini, administré ou géré par une autorité commune qui a un pouvoir juridique défini à l'égard des entreprises tributaires. Pour cela, on peut aussi parler de parcs d'activités, de zones d'entreprises, de districts.

Par la réduction du coût des infrastructures, par la stimulation de l'économie régionale qui découle de leur présence, ces zones sont un instrument effectif de développement industriel, et elles représentent un apport pour les populations ; mais elles peuvent aussi conduire à des problèmes d'environnement, de santé, de sécurité. Pour l'instant, la plupart des zones ont été planifiées et mises en œuvre avec une préoccupation restreinte de leurs impacts environnementaux, et des dommages significatifs en découlent en de nombreux sites. Les principaux sujets d'inquiétude sont la disparition de certains habitats, la réduction de la biodiversité, les rejets (aériens et autres), les déchets de toutes sortes, le bruit, les irradiations, la contamination des sols, la présence de composés chimiques toxiques, les accidents industriels et les renversements de produits chimiques ou pétroliers, et enfin le changement climatique en général.

C'est pour cela que le Centre des Nations-Unies (PNUE) pour l'industrie et l'environnement a décidé, en 1995, de réunir un certain nombre d'experts, et de dirigeants des zones industrielles, pour un partage des expériences et des savoirs (1). Le PNUE a édité en 1997 un guide sur la gestion de l'environnement dans les zones industrielles (2).

### un potentiel de nuisance concentré

Les zones industrielles génèrent des impacts sur leur environnement lors de deux phases distinctes : leur planification, et leur fonctionnement courant. Quand ils planifient des zones industrielles nouvelles, les responsables du développement économique s'intéressent à l'occupation et à l'usage des terrains dans une vue typiquement liée aux marchés et aux logiques techniques. Dans cette approche, qui fait la part belle à la rentabilisation des investissements, de précieuses ressources environnementales sont souvent négligées. Beaucoup de zones industrielles sont localisées dans des périmètres écologiquement sensibles, comme les zones humides basses proches des côtes.

Le fait de ne pas prendre en considération ces données écologiques au moment du choix des sites peut provoquer par la suite des dommages irréversibles à l'environnement : destruction de milieux rares, pollution des eaux côtières... qui peuvent être effectifs au-delà des frontières du site lui-même. Les assèchements et les travaux d'infrastructures, conjugués aux constructions sur la zone industrielle interfèrent fréquemment avec l'hydrologie et les écosystèmes environnants ; la croissance des zones industrielles s'accompagne également souvent de mouvements de population non-raisonnés, principalement du fait de la demande des travailleurs migrants en termes de logements et de services. De tels mouvements peuvent déclencher des problèmes de santé publique, une pression supplémentaire sur l'environnement, et des fractures sociales.

Dans la phase de fonctionnement des zones industrielles, des concentrations d'usines mal gérées sont sources de pollution de l'air et des eaux, de circulation surencombrée et bruyante, et représentent des menaces d'accidents industriels.

Le fait de la concentration des usines (des centaines d'entreprises, petites, moyennes ou grandes peuvent être installées sur une zone industrielle) peut générer des effets cumulatifs suite aux rejets de toutes les usines dans l'atmosphère, dans les eaux, ou le sol : si plusieurs usines voisines utilisent des produits chimiques, des interactions ou des mélanges peuvent survenir, avec des effets cumulés en cascade sur l'environnement du site et les populations des environs. Un tel potentiel de nuisance justifie clairement pour les concentrations industrielles l'adoption d'une gestion environnementale.

Par ailleurs, la proximité de ces établissements peut devenir un atout pour élaborer des solutions nouvelles. Les zones industrielles peuvent être contrôlées et organisées à tous les stades de leur développement, et cela fait naître des possibilités pour une application concertée et cohérente des principes de gestion de l'environnement. Jusqu'à maintenant, cependant, c'est sur les entreprises considérées une par une que se sont focalisés les systèmes de gestion de portée explicitement environnementale. Pour une application de tels systèmes à des zones industrielles et non à des entreprises, des adaptations sont nécessaires.

Une zone industrielle est par nature une collectivité, et les dirigeants de ces zones doivent trouver les moyens d'un équilibre entre les intérêts de chaque entreprise et l'intérêt collectif en mettant en œuvre une gestion environnementale ; une claire définition des responsabilités et des comptes à rendre à propos des problèmes d'environnement est nécessaire, en spécifiant les champs qui sont du ressort de la collectivité locale ou de l'administration et ceux qui sont du domaine des entreprises ou de la zone industrielle elle-même.

La plus grande zone industrielle du monde, la zone franche Jebel Ali, à Dubai, est un exemple de zone industrialo-portuaire ayant bénéficiée d'efforts considérables à propos du risque industriel. En 1995, les 793 entreprises qui y étaient implantées étaient groupées par type d'activité : pétrolière, chimique (lourde ou légère), ateliers, entrepôts.

Les autorités responsables ont créé un service de contrôle des opérations qui a rédigé des manuels à propos des normes de santé et de sécurité, ainsi que des exigences environnementales à respecter dans la zone. Ce service publie également des documents sur l'environnement, et a son propre laboratoire de mesure de la qualité de l'air et des rejets des stations d'épuration. Ces stations fonctionnent d'ailleurs sous la responsabilité de ce même service, et les entreprises doivent se charger du traitement de leurs propres déchets industriels, un service de conseil étant à leur disposition pour progresser vers une production plus propre et une pratique de recyclage.

Malheureusement, Jebel Ali reste une exception. Les enquêtes du PNUE révèlent que peu de zones industrielles ont aujourd'hui une capacité directe de gestion environnementale ou un programme environnemental global à leur échelle. Néanmoins, sous l'influence combinée d'une prise de conscience plus grande des problèmes environnementaux et de règles plus contraignantes, les zones sont dans l'obligation de trouver les moyens d'un bon rapport qualité-prix pour améliorer leur bilan écologique. Cette amélioration quand elle a eu lieu a déjà fait ses preuves en matière économique : économies dans les dépenses énergétiques ou la consommation d'eau, baisse du coût des traitements et réduction des risques, amélioration de l'image des entreprises ou de la zone industrielle elle-même, meilleure utilisation des espaces...

## une occasion à saisir pour le développement durable

De nombreuses entreprises petites et moyennes, particulièrement dans les pays en développement, ne peuvent se permettre la conception, la construction et le fonctionnement de leurs propres dispositifs de contrôle des pollutions. Pour elles, les problèmes de conformité aux perspectives environnementales pourraient être pris en charge plus facilement, et à moindre coût, si elles étaient implantées dans des zones industrielles aménagées en conséquence. Avec l'émergence de nouvelles normes (génération des ISO 14 000) les zones industrielles qui offrent aux entreprises des services et des conseils pour s'y conformer pourront jouer la carte « environnement » pour attirer les entreprises (4). Dans une logique d'échange gagnant-gagnant, la recherche du profit pourra être liée à la protection de l'environnement, au bénéfice de l'entreprise, de la zone industrielle, et pour finir, de l'environnement.

Dans cette ligne, la gestion environnementale adaptée spécialement aux besoins des zones industrielles représentera une contribution importante au développement durable.

A partir d'une telle gestion, définie spécifiquement et bien structurée, de nombreuses possibilités existent pour développer et faire fonctionner les zones industrielles sur un mode plus « soutenable ». Si les approches environnementales sont greffées sur le devenir de ces zones à toutes les étapes, les effets néfastes cumulatifs peuvent être évités. Par exemple, les autorisations d'exploitation peuvent être délivrées de telle sorte que seules les usines en conformité puissent s'installer dans une zone donnée.

En fait, la solution du problème réside dans un continuum, depuis la mise à disposition d'un minimum de services (décharge centralisée, systèmes d'épuration...) jusqu'à des démarches plus globales selon lesquelles les zones industrielles sont réellement planifiées et gérées par des autorités capables de conseiller les entreprises sur les économies d'énergie, la préservation des ressources, la minimisation du gaspillage, les modes de production moins polluants, la prévention des risques... A l'aboutissement de ce continuum, des zones industrielles peuvent être dénommées « systèmes éco-industriels ».

La mission du Centre des Nations-Unies pour l'Industrie et l'Environnement est d'encourager l'émergence et l'application de politiques industrielles, de stratégies, de technologies et de pratiques de gestion concourant au développement durable par une rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles et une réduction des pollutions et risques industriels. L'une de ses tâches auprès des décideurs politiques et économiques consiste à les aider à concevoir et faire fonctionner des zones industrielles selon une logique de gestion environnementale. Ainsi ils contribueront effectivement à un développement durable des industries et à la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 adopté en 1992 au Sommet de la Terre, et confirmé en juin 1997 lors de la session spéciale de l'Assemblée des Nations-Unies.

**Jacqueline Aloisi de Lardere**  
Directrice du Centre des Nations-Unies  
pour l'Industrie et l'Environnement.

(1) La Revue du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (vol. 19, n° 4) donne des exemples quant aux pratiques qui ont cours dans un certain nombre de pays et présente quelques uns des travaux plus théoriques dans le domaine récent de l'écologie industrielle.

(2) En coopération avec le Pr. Coté, Dalhousie University, Canada, et avec le soutien de Environment Canada.

(4) Lire plus loin les propos de M. Delebarre et alii à propos de la situation dunkerquoise.

■ Aménagement et environnement,  
des approches concertées entreprises  
et collectivités

***un levier de développement  
concerté :  
le schéma d'environnement  
industriel dunkerquois***

par Vincent Berthet

Sidérurgie, pétrochimie, agro-alimentaire, centrale nucléaire, industrie de l'aluminium... la zone portuaire de Dunkerque, troisième port de France (1), présente sur 6 000 hectares toutes les caractéristiques d'une activité industrielle promise à un long avenir ; elle a précisément su compenser par des diversifications une bonne part des compressions d'emplois survenues depuis 1980 (2). Mais ce tissu industriel est également porteur des risques les plus graves ; pas moins de quinze établissements dunkerquois sont classés parmi les installations à risques majeurs ; bien d'autres sont à un degré plus ou moins fort générateurs de pollutions.

En la matière, la réglementation nationale ou européenne, quoique de plus en plus précise, n'est qu'une sorte de garde-fou qui fixe des règles minimales (et permet de sanctionner ceux qui ne les respectent pas). Pour favoriser la prise de conscience à froid de l'ampleur des problèmes, une solution semble être la création d'instances permanentes, dans lesquelles l'ensemble des partenaires concernés puissent aborder sereinement l'articulation industrie-environnement.

---

### la fin...

---

L'agglomération de Dunkerque s'est dotée d'une panoplie d'outils de ce type, dont le plus important est le Schéma d'Environnement Industriel créé en 1993.

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air, association (AREMADEC) regroupant les collectivités locales, les industriels, les services de l'Etat, les associations concernées, existe depuis 1976 ; il dispose aujourd'hui de quinze stations de mesure de la qualité de l'air. En 1990, a été constitué un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), assemblée collégiale elle aussi ; doublée de quatre commissions techniques (eau, air, déchets, risques) elle fonctionne, depuis, avec une forte implication des acteurs locaux (3).

A partir de 1992, l'optique n'est plus seulement d'assumer ou de gérer au mieux les retombées (économiques, sociales, environnementales...) de l'activité industrielle, mais de fonder une politique cohérente d'aménagement. Les autorités locales décident donc, d'une part de baser sur l'industrie l'avenir de Dunkerque, d'autre part, dans le cadre du projet d'agglomération, de faire de l'environnement la clé d'entrée de ce redéploiement industriel. Il en résulte un « Schéma d'Environnement Industriel » qui, pour la première fois en France, établit le projet d'aménagement et de développement d'un territoire industriel à partir de critères environnementaux. « En donnant à tous l'habitude de travailler ensemble, le SPPPI a facilité l'émergence de ce schéma très original », estime avec le recul du temps Jean Tosi, alors dirigeant de la raffinerie locale Total. La mise en œuvre de ce schéma est approuvée mi-1993 par la Communauté Urbaine, la Chambre de Commerce, le Port Autonome. Il répond, sur le plan du développement de l'économie locale et de la préservation - ou dans certains cas, de la restauration - de l'environnement, aux actions de promotion de la qualité de la vie et de développement social conduites parallèlement dans le cadre du Contrat d'Agglomération de Dunkerque (signé par la Communauté Urbaine, la région Nord-Pas-de-Calais, l'Etat, en octobre 1991).

---

### ... et les moyens

---

Le schéma comprend des règles d'implantation industrielle et d'aménagement, une planification des dessertes, des principes de traitement paysager et des moyens de mise en œuvre (portefeuille foncier, harmonisation fiscale, banque de données au service des entreprises...). Cet ensemble constitue un cadre, à la fois général et local d'objectifs permettant la transparence des processus de décision, la raréfaction des situations conflictuelles, l'organisation d'un développement cohérent à long terme.

## Il est prévu en particulier que :

- Tout nouveau projet industriel est présenté à la commission « Nouveaux Projets » que le SEI a fait naître au sein du SPPPI, et par là même, à l'ensemble des partenaires locaux, avant le dépôt de la demande d'autorisation, et donc avant l'enquête publique. Cette commission intervient lors d'implantations industrielles nouvelles ou d'extension d'installations existantes. Elle permet, en complément à la procédure normale conduite au titre de la législation en matière d'environnement industriel, de présenter les caractéristiques du projet, les efforts prévus pour réduire les pollutions, nuisances et risques, et d'assurer la cohérence de ce projet par rapport à la situation locale, au regard des objectifs fixés collégialement.

- Sur l'ensemble du site industriel, on cherche les moyens d'anticiper les besoins, et de rendre cohérents les équipements : ainsi, la desserte en eau industrielle - qui peut devenir rapidement un obstacle à une implantation - a fait l'objet d'une étude dès 1993 ; ainsi également, les aménageurs sont-ils appelés à favoriser des réseaux communs à plusieurs entreprises. Pour la voirie, une programmation concertée des dessertes prévoit en particulier une séparation progressive entre voies industrielles et voies urbaines. Les liaisons ferroviaires, fluviales... ainsi que les télécommunications sont l'objet de réflexions spécifiques.

- Des cahiers des charges généraux - ou particuliers à certains milieux récepteurs (mer, canaux...) - sont appliqués en matière de protection de l'environnement, notamment pour le traitement, selon le concept des « meilleures techniques disponibles », des déchets industriels. Dans la même ligne, des « zones de vigilance » sont instituées ; elles ont pour objet d'apporter des garanties aux populations et aux collectivités locales, mais aussi d'aider l'industriel dans le choix de son implantation. Ce dispositif impose, en retour, de la part des collectivités locales, le principe de réciprocité (non-extension des zones habitées ou recevant du public).

La concertation qui s'est développée tant dans les réunions du SPPPI qu'autour du Schéma d'Environnement Industriel a également débouché sur des dispositions pionnières de gestion des risques industriels, en particulier sur le plan de l'information aux populations concernées.

### Vincent Berthet

avec la participation de Christophe Lesort  
(Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque)  
et Thierry Dubuis (DRIRE Nord-Pas-de-Calais) (4)

(1) Et premier port minéralier.

(2) Une zone d'entreprises à fiscalité allégée a été ouverte également après la fermeture des chantiers navals.

(3) Les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement assument le secrétariat de ces instances. Voir l'article de P. Paquet et Ph. Blancher sur les missions et fonctions des SPPPI.

(4) Pour une présentation plus détaillée de ces processus, cf. divers documents disponibles auprès des partenaires dunkerquois, ou encore Ch. Lesort et Th. Dubuis, « Prise en compte de l'environnement dans la planifica-

tion, la gestion et l'exploitation de la zone industrielle portuaire de Dunkerque », in *Industry and Environment* (revue du PNUE IE), octobre-décembre 1996.

## ■ Aménagement et environnement, des approches concertées entreprises et collectivités

### ***Les S.P.P.P.I pour un environnement industriel collectivement maîtrisé***

par Philippe BLANCHER, Pierre PAQUIET

Le dispositif des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles - les SPPPI - a été inventé, puis diffusé (1), dans des zones à forte concentration industrielle, afin de prévenir et mieux gérer les problèmes d'environnement et les conflits qu'ils génèrent, en associant les parties concernées (industriels, élus, associations...), souvent dans un contexte conflictuel. Ces instances s'inscrivent dans le développement de ce que certains ont pu appeler des "forums hybrides" (2) permettant la mise en œuvre partenariale de politiques publiques locales : Commissions locales d'informations (3) et Commissions locales de l'eau, dans le domaine de l'environnement, mais aussi, dans le domaine social, Commissions locales d'insertion, Comités communaux pour la prévention de la délinquance...

Le SPPPI de Fos-Berre a été créé en 1971 et celui de Basse-Seine (Le Havre-Rouen) en 1978, mais le véritable développement de ces instances fait suite à la mise en œuvre de la directive européenne dite Seveso et de la loi de juillet 1987 "relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs", ces réglementations ayant introduit de nouvelles exigences concernant le droit à l'information et la maîtrise de l'urbanisation. Huit SPPPI sont actuellement en activité, d'autres sont en gestation en Lorraine, en Guyane et dans l'agglomération bordelaise.

#### **Un dispositif souple et pragmatique**

La composition des SPPPI est variable. On y trouve, dans tous les cas, les représentants d'industriels, de collectivités locales, d'administrations, d'associations de protection de l'environnement, ainsi que, plus ou moins régulièrement, des experts scientifiques et des médecins, la presse, les syndicats. Le SPPPI est généralement présidé par le Préfet, mais Toulouse et Strasbourg ont innové en choisissant un universitaire. La fonction de

secrétariat est assurée par la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

Des réunions plénières rassemblent une fois par an l'ensemble des participants. Le travail opérationnel s'effectue au sein de commissions thématiques. Le fonctionnement des SPPPI repose en général sur un budget venant du ministère de l'Environnement, mais les différentes actions peuvent être cofinancées par les partenaires, notamment par les industriels.

Les thèmes de travail et les ambitions sont aussi très variés. A côté des inévitables problèmes de pollution de l'air, de l'eau et des sols et des questions de risques, on trouve fréquemment le Transport de Matières Dangereuses (TMD), mais aussi l'élaboration d'une charte pour les implantations industrielles comme à Lyon ou les enquêtes publiques comme à Dunkerque, Strasbourg ou Toulouse. Tous les SPPPI se sont donnés pour mission l'information du public sur les risques industriels et les moyens mis en œuvre pour les réduire. L'information est réalisée de manière ponctuelle lors d'exercices d'alerte, de campagnes d'information, de publications de plaquettes ou d'opérations de sensibilisation dans les écoles. De façon plus régulière, certains SPPPI diffusent un journal destiné à des relais d'information (élus, administrations, médecins ...) et aux riverains des sites à risques.

#### **Une capacité d'organisation de la concertation reconnue**

C'est dans la capacité à poser les bases d'un dialogue et d'une concertation entre les acteurs concernés que les SPPPI ont eu la plus forte contribution. Il est incontestable que les SPPPI ont régulé les tensions existantes et promu la formation d'une approche collective des problèmes d'environnement industriel.

Comme l'exprime le Président du SPPPI de Toulouse4 : "Aucune décision n'est prise par des votes à l'arraché, issus de la construction éphémère de majorités subtiles ; on recherche toujours un accord consensuel. Un tel fonctionnement n'est envisageable que parce que le SPPPI conseille, oriente, recommande ; le SPPPI ne réglemente ni ne sanctionne. Le déblocage des problèmes par la recherche pragmatique d'un consensus permet une évolution contrôlée des situations : on infléchit les trajectoires plus qu'on ne casse les évolutions".

Ceci peut se traduire par la reconnaissance d'un savoir-faire spécifique. A Strasbourg, lorsque suite à une étude sur la pollution de l'air, il a fallu passer à la phase d'identification d'actions à mener, le Préfet a considéré que le SPPPI était l'instance la plus apte à organiser la concertation.

Au delà, l'intégration des questions d'environnement dans une véritable démarche de développement local est un moyen d'inscrire les SPPPI dans la perspective du développement durable. La voie a été ouverte par des agglomérations comme Lyon à travers la Charte d'accueil des implantations industrielles, et Dunkerque à travers son Schéma directeur d'environnement industriel.

**Philippe BLANCHER, Pierre PAQUIET**  
Economie et Humanisme

(1) R. Andurand, La saga des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles, Ed. Préventique, 1996, Bordeaux

(2) "Information, consultation, expérimentation : les activités et les formes d'organisation au sein des forums hybrides", Points de vue de P. Lascoumes, M. Callon, Y. Barthe, Actes de la neuvième séance du Séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de Crise, CNRS, à paraître.

(3) Voir Ph. Blancher, B. Vallet, G. Decourt, P. Paquet, La gestion des risques industriels aux prises avec le territoire : réflexions à partir de l'analyse de dispositifs d'information et de concertation (Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles, Commissions Locales d'Information auprès des grands équipements énergétiques, Commissions Locales d'Information auprès des unités de traitement des déchets), Economie et Humanisme pour le CNRS/Programme Risques collectifs et situations de crise, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la DSIN, l'IPSN., 1998.

(4) Jean MAHENC : Le SPPPI : utilité d'une instance de concertation pour la maîtrise du progrès technique, 1995.

# Le renforcement des compétences et des savoir-faire en environnement

■ Le renforcement des compétences  
et des savoir-faire en environnement

*Emplois de l'environnement  
données France Métropolitaine*

### Nombre d'emplois directs en environnement

|   |                |
|---|----------------|
| Etablissements des activités économiques environnementales<br>(gestion de l'eau et des déchets, récupération) | <b>89 000</b>  |
| Autres établissements spécialisés dans l'environnement  | <b>66 000</b>  |
| Administrations publiques et activités d'environnement<br>dans les établissements non spécialisés             | <b>125 000</b> |
| <b>Total emplois directs</b>  | <b>280 000</b> |

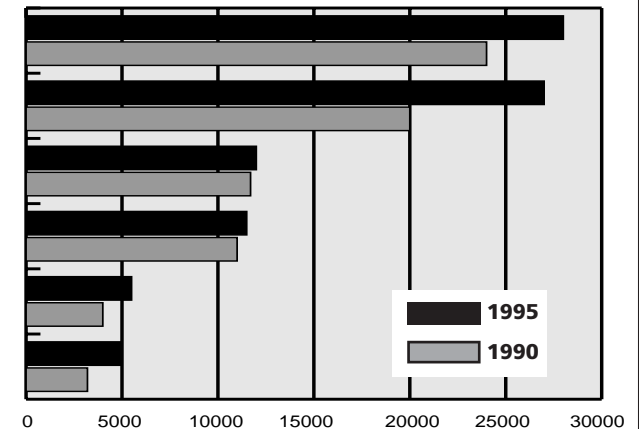
Source : ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement - Ifen, Données économiques de l'environnement

En 1995, la protection de l'environnement occupait l'équivalent de 434 000 emplois à temps plein dans les secteurs public et privé, soit 1,9 % de l'emploi total, dont 280 000 emplois directs.

### Nombre d'emplois salariés du secteur privé recensés pour certaines activités

L'ensemble de ces secteurs d'activité repérés par la nomenclature d'activités françaises a progressé de 74 700 à 89 100 emplois en 5 ans, soit de 3,6% par an en moyenne. Ainsi le traitement de l'eau et des déchets a créé 14 000 emplois dans le secteur privé entre 1990 et 1995.

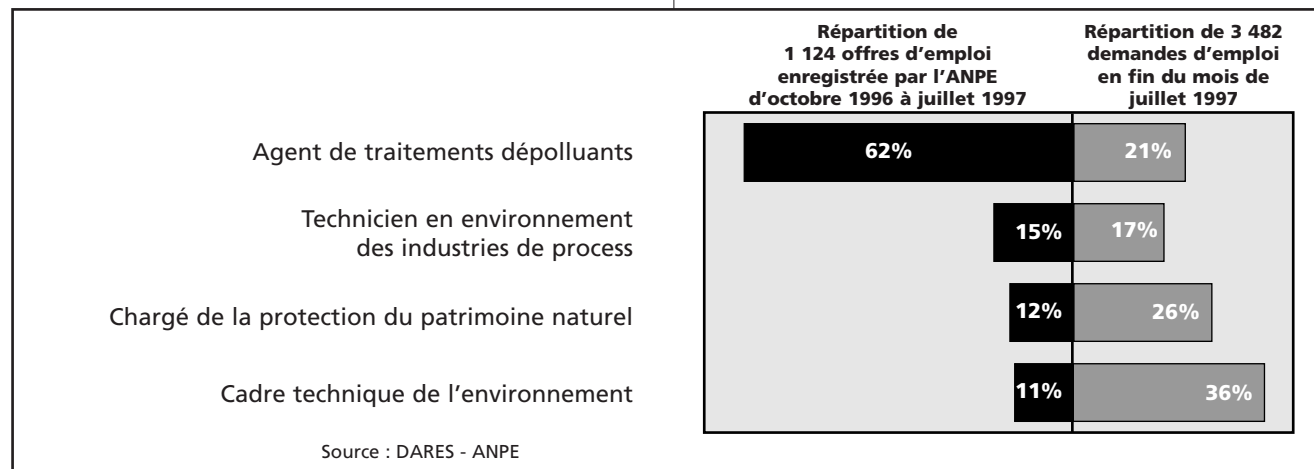
Captage, traitement et distribution d'eau  
Enlèvement et traitement des ordures ménagères  
Récupération matières non métalliques recyclables  
Récupération matières métalliques recyclables  
Elimination et traitement des autres déchets  
Epuración des eaux usées



Source : Unedic, données au 31 déc.

**Répartition proportionnelle de l'offre  
et de la demande d'emploi par  
secteur technique**

Parmi les métiers à vocation environnementale suivis par l'Agence Nationale Pour l'Emploi, les offres concernent majoritairement des postes peu qualifiés de traitement des polluants, alors que les demandes viennent plutôt de cadres et de spécialistes de la protection de la nature.



■ Le renforcement des compétences et des savoir-faire en environnement

***Economie de l'environnement  
données France métropolitaine  
1995***

**Evaluation des dépenses de protection  
de l'environnement en France en 1995**

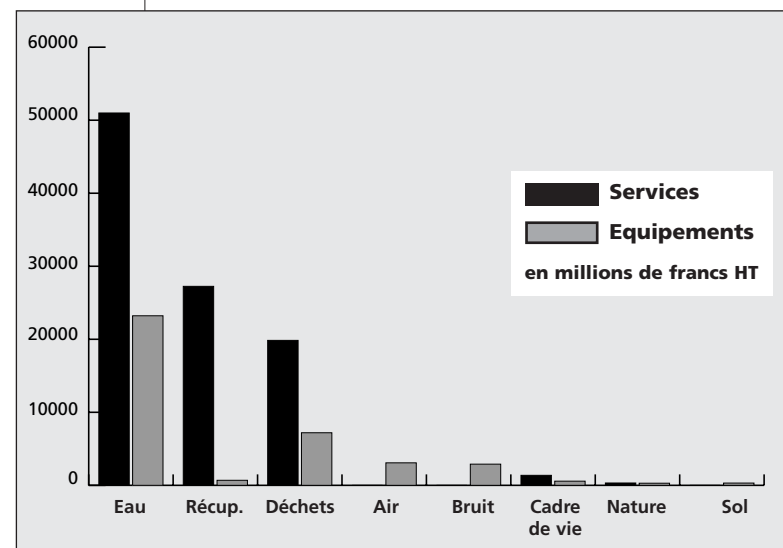
La dépense de protection de l'environnement en France a augmenté de 6,8 % en moyenne annuelle sur la période 1990-1995. En 1995, elle était financée à 65%

par les administrations publiques et 28 % par les entreprises. Les ménages ne finançaient directement que 7% du total. La gestion des eaux usées et des déchets sont les deux domaines principaux : ils représentent respectivement 43% et 33% du total des dépenses.

|                                | Admin. publiques | Entreprises   | Ménages      | TOTAL          | Evolution annuelle moyenne 1990-1995 |
|--------------------------------|------------------|---------------|--------------|----------------|--------------------------------------|
| Gestion des eaux usées         | 41 599           | 9 477         | 5 094        | 56 170         | + 6,1%                               |
| Protection de l'air            | ...              | 7 610         | 1 710        | 9 320          | +4,2%                                |
| Réduction du bruit             | 645              | 690           | 1 200        | 2 535          | -0,3%                                |
| Gestion des déchets            | 24 647           | 16 334        | 1 953        | 42 934         | +9,6%                                |
| Nettoyage des rue              | 5 300            | ///           | ///          | 5 300          | +3,1%                                |
| Patrimoine écologique          | 1 745            | ///           | ///          | 1 745          | +1,7%                                |
| Recherche-développement        | 3255             | 1 965         | ///          | 5 220          | +4,1%                                |
| Admin. gén. de l'environnement | 7 054            | ///           | ///          | 7 054          | +11,2%                               |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>84 245</b>    | <b>36 076</b> | <b>9 957</b> | <b>130 278</b> | <b>+6,8%</b>                         |
| Soit : - dépense en capital    | 22 350           | 6 915         | 5 116        | 34 381         | +8,8%                                |
| - dépense courante             | 61 895           | 29 161        | 4 841        | 95 897         | +1,6%                                |

**Estimation du chiffre  
d'affaires des activités éco-  
industrielles en 1996**

Les marchés éco-industriels ont représenté 138 milliards de francs en 1996, soit 1,76% du PIB. Ils sont en hausse annuelle de 3%, davantage que l'activité générale (2,6% de progression du PIB de 1995 à 1996).



Sources : ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DGAD), d'après estimation Bipe-Conseil



## ENVIRONNEMENT

ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES  
ET PERFORMANCE DES ENTREPRISES

- Le renforcement des compétences et des savoir-faire en environnement

### *Environnement et emplois données région urbaine de Lyon*

### Illustration par quelques branches importantes du secteur de l'environnement en région urbaine de Lyon (01/01/97)

| Secteur d'activité                            | Nombre d'emplois salariés privés | Nombre d'établissements |
|---|----------------------------------|-------------------------|
| Récupération                                  | 1580                             | 150                     |
| Captage, traitement et distribution d'eau     | 1842                             | 40                      |
| Assainissement, voirie et gestion des déchets | 2422                             | 83                      |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>5844</b>                      | <b>273</b>              |

Sources : INSEE

### Il y a 550 éco-entreprises en région lyonnaise

#### ■ Classement par activité :

|                                      |     |
|--------------------------------------|-----|
| fabrication de matériel              | 35% |
| distribution de produits et matières | 12% |
| prestataires de services             | 33% |
| consultants                          | 25% |

#### ■ Classement par domaine :

|  |       |
|--|-------|
| eau  | 47,6% |
| air  | 20,9% |
| sol  | 11,8% |
| acoustique, vibrations                     | 12,2% |
| déchets                                    | 47,2% |
| énergie                                    | 12,8% |
| généraliste                                | 10%   |
| aménagement, urbanisme, nature, paysage    | 13,4% |
| risques, sécurité, toxicologie, transports | 16,8% |

Sources : CCI de Lyon - Rémi LEDYS

## ■ Le renforcement des compétences et des savoir-faire en environnement

### *Les pôles de compétences en région urbaine de Lyon*

Pour plus de renseignements :  
cf recueil de bonnes pratiques du développement durable - chapitre VI.

### Pôle de l'Eau de Saint-Etienne

Le pôle de l'Eau de saint-Etienne se caractérise par une double structure :

L'association Pôle de l'Eau créée en 1991 fédère plus de 150 partenaires (entreprises, collectivités, chambres consulaires...) aux compétences diversifiées et complémentaires.

La SARL Pôle de l'Eau Industrie créée en 1995 poursuit quatre objectifs:

- La complémentarité des métiers permettant d'atteindre une masse critique crédible sur le marché international,
- La communication en utilisant les réseaux du pôle,
- La recherche de projets pour aboutir à un transfert de technologie,
- La gestion du temps partagé pour la coordination, les études de marché...

#### Les partenaires :

Membres de l'association  
Ville de Saint-Etienne  
Université de Saint-Etienne  
Ecole des Mines  
Laboratoires et Centres de Recherche  
Union Européenne

### Pôle environnement et génie des procédés de la région Lyonnaise

L'agglomération lyonnaise occupe une place de tout premier plan au niveau européen avec plus de 500 éco-entreprises qui développent compétences et savoir-faire, particulièrement dans les domaines de l'air, de l'eau, des déchets et du bruit.

Le projet du pôle environnement et génie des procédés consiste à conforter l'éco-industrie lyonnaise dans ses compétences et la renforcer en attirant de nouvelles entreprises complémentaires.

Trois missions seront assurées:

- Une mission technologique, en incitant à l'innovation par le rapprochement entre industrie, recherche et enseignement
- Une mission de promotion de la profession et de la présentation dans les commissions de normalisation
- Une mission d'accueil de nouveaux éco-industries.

#### Les partenaires :

Le Grand Lyon  
Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL)  
Université Lyon I  
INSA  
CPE  
Ecole centrale de Lyon  
ADERLY  
CCIL

## ■ Le renforcement des compétences et des savoir-faire en environnement

### *Bretagne Environnement Plus*

#### **Objectif du programme 1994-1999: (2500 PME/PMI concernées)**

Former dans chaque PME bretonne, un correspondant environnement et l'accompagner dans la réalisation d'un auto-diagnostic environnemental de son entreprise pour favoriser la mise en oeuvre d'une démarche environnementale.

#### **Contenu du programme**

##### **SENSIBILISATION**

Journées techniques (enjeux industriels de l'environnement, réglementation, technologies propres, visite d'une entreprise, présentation du programme BE+...) par filière industrielle.

##### **FORMATION**

Sessions de formation de deux jours, des correspondants environnement, avec présentation du bulletin de liaison et de la bourse des déchets, rappels sur la législation des installations classées, sur les déchets, l'eau, le bruit, présentation de la méthodologie de l'auto-diagnostic et témoignage d'industriel.

##### **DIAGNOSTIC**

Les animateurs départementaux et des auditeurs, mis à disposition ponctuellement par les partenaires, accompagnent les correspondants environnement dans la réalisation du pré-diagnostic et l'ébauche d'un plan d'action (2 à 3 journées).

##### **SUIVI**

Animation du réseau des correspondants environnement : journées thématiques, bulletin de liaison, bourse régionale des déchets industriels, réunions d'échanges d'expériences (départementales et régionales), conseil technologique, évaluation de l'impact de BE+ dans les entreprises (emplois, investissements, démarches de certification...).

##### **Partenaires**

*Etat, DRIRE, DRAF, DRE, Conseil régional de Bretagne, Union patronale interprofessionnelle de Bretagne, CRCI Bretagne, ADEME, EDF-GDF et Citroën*

##### **BUDGET TOTAL :**

4050 KF/an

---

## Mise en place de l'action

---

### Opérateurs

Un coordonnateur régional, 4 animateurs départementaux, 1 animateur pour le bulletin de liaison et la bourse des déchets, une vingtaine d'auditeurs, tous mis à la disposition de l'opération par les partenaires.

### Relais d'information

Les partenaires, les syndicats professionnels.

### Actions de communication

- Logo spécifique à l'opération
- Edition d'un bulletin bimestriel diffusé à 2500 entreprises (témoignages industriels, veille technologique et réglementaire, bourse de déchets)
- Promotion de l'opération lors des manifestations organisées par les partenaires.
- Evaluation régulière de l'opération communiquée aux médias.

### Destinataires de l'action

- 2500 PME à caractère industriel (effectif supérieur à 10 salariés) (industrie, agro-alimentaire, BTP)
- Durée d'intervention collective en entreprise : 2 à 3 jours - Gratuite pour l'entreprise.

### Bilan de l'opération (novembre 1997)

- Sensibilisation de 648 PME (21 journées techniques)
- Formation action : 632 PME (46 sessions de formation)
- Auto-diagnostics : 498 (260 terminés, 62 en cours, 176 à faire)
- Réseau de correspondants environnement : 688 PME (11 journées thématiques)

### NOMBRE D'EMPLOIS CREEES

- Direct : 149 dans les PME
- Indirect : 12 dans les bureaux d'études
- Stagiaires : 48 dans les PME

### SUITE DE L'ACTION DANS LES ENTREPRISES

- Investissement en technologies propres et techniques de dépollution : 142,48 MF réalisés ou en cours et 146,80 MF en projets.
- Démarche de certification environnement : PEE : 12 entreprises,
- Eco-Label : 1 entreprise, Eco-Audit : 2 entreprises, ISO 14000 : 79 entreprises.

Coordonnateur : Gilles DURAND  
Délégation Régionale EDF/GDF  
2 avenue Charles Tillon - 35000 RENNES  
Tél. 02.99.14.34.70 - Fax 02.99.33.21.50